

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Comité Local d'Information et de Concertation de Château-Arnoux-Saint Auban :

USINE ARKEMA

1^{ère} assemblée.

Réunion du 23 mars 2010 - Compte rendu -

PRÉSENTS/EXCUSÉS - MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS :

TITULAIRES COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

• LABORDE Jean-Pierre	DREAL PACA	Présent
• LAUCH François Xavier	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉFECTURE ALPES DE HAUTE PROVENCE	Présent
• LEAUTAUD Alain	SIDPC	Présent
• KIMMEL Pascal	DDIS	Présent
• RASCLARD Pascal	DDT	Présent
• ROUX Jean-Pierre	DDTEFP	

TITULAIRES COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

• de MEESTER Gérard	Conseiller Général 04	
• DEORSOLA Jean-Paul	MAIRIE DE MAFFOUGASSE-AUGÈS	
• FIAERT Claude	MAIRE DE L'ESCALE	Présent
• LEUDIERE Philippe	MAIRIE DES MÉES	Présent
• MARTELLINI Patrick	MAIRE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE AUBAN	Présent
• ROUCAUD Paul	MAIRE DE MONTFORT	

TITULAIRES COLLÈGE « EXPLOITANTS »

• ARAUD Denis	DIRECTEUR ADJOINT	Présent
• GUEDON Marc-Oliver	RESPONSABLE FABRICATION SECTEUR NORD	Présent
• HECTOR Marie-Pascale	SERVICE HSE	Présent
• MAGNIN Guy	RESPONSABLE RH	Présent
• NESTY Patrick	RESPONSABLE HSE	Présent
• VELLAR Dominique	DIRECTEUR	

TITULAIRES COLLÈGE « SALARIÉS »

• BERTHALON Frédéric	CHSCT ARKÉMA	Présent
• BERTRAND Philippe		Présent
• BLANC Philippe		
• DUBOIS Thierry	CHSCT ARKÉMA	Présent
• MANZONI Jean-Marc	SECRÉTAIRE DU CHSCT	Présent
• ROVIDA Jean-Michel		

TITULAIRES COLLÈGE « RIVERAINS »

- BELMONTE Auguste Présent
- BONIFICO André
- BOUBZARI Charles
- PINTO Armand
- RAMPONI Paul Présent
- RICHAUD Jean-Louis Présent

MEMBRE PERMANENT

- SACHER Michel DIRECTEUR CYPRES Présent

AUTRES :

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

- WATTIAU Philippe DRÉAL Présent
- BREMOND Raymonde INSPECTION ÉDUCATION NATIONALE Présent
- BAYLE Françoise PRÉFECTURE 04 Présent
- METGE Stéphanie DRÉAL Présent

SUPLÉANTS COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

- BOSCO MAIRE DE MONTFORT Présent

AUTRES PARTICIPANTS AU TITRE DES « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

- DUBIEZ Thomas CHARGÉ DE MISSION PCS CHÂTEAU-L'ESCALE Présent
- QUEYREL Brigitte DAG CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN Présent

La réunion débute à 14h30.

INTRODUCTION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence accueille les participants à cette réunion du comité local d'information et de concertation et rappelle les missions du CLIC :

1. information de tous les acteurs concernés autour d'une installation à risques, sur les risques industriels et les mesures prises pour y remédier, par l'industriel lui-même et par la Sécurité civile.
2. Concertation pour la planification des mesures de prévention des risques.

Un tour de table de présentation des membres est effectué.

INSTALLATION DU CLIC

Un diaporama est présenté par la DRÉAL (voir annexe).

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

Monsieur MARTELLINI, maire de Château-Arnoux-Saint Auban se déclare candidat à la présidence du CLIC, et propose une coprésidence au préfet, pour éviter toute polémique.

Il n'y a pas d'opposition. La candidature de M. MARTELLINI est acceptée par le comité qui sera coprésidé avec le Préfet.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE

Afin d'assurer la liaison entre les membres du comité, il est convenu que le CYPRES assurera le secrétariat du CLIC de Château-Arnoux-Saint Auban.

SITE INTERNET

Un site Internet www.clic-paca est disponible pour accueillir l'ensemble des documents utiles aux membres du Clic. Le CYPRES tiendra à jour ce site Internet qui permettra de partager des informations non encore validées, grâce à un accès sécurisé avec login et mot de passe.

Le rapport annuel Arkéma sera diffusé aux membres du CLIC au moins deux semaines avant la réunion annuelle du CLIC, qui devrait se tenir chaque année en fin de premier trimestre.

BILAN ARKEMA

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Voir diaporama en annexe.

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DANS LE SITE INDUSTRIEL

Voir diaporama en annexe.

ORGANISATION DES SECOURS

Voir diaporama en annexe.

Le maire demande quel est le lien entre les secours internes et externes.

Il n'y a pas de formalisation d'entraide en dehors des exercices PPI ; les exercices POI ne se font qu'avec les moyens internes.

Il n'y a pas eu d'exercice PPI depuis longtemps (2000), seulement un exercice PSI, sur le pipeline TransEthylène /TransAlpes.

M. Lauch annonce que le PPI doit être révisé et que des exercices communs entre pompiers du site et secours publics seront nécessaires. Il souhaite également que dès révision du PPI, un exercice PPR soit réalisé sur site.

M. Laborde signale qu'au moins un exercice POI annuel doit être réalisé avec le SDIS.

SUIVI DE LA POLLUTION

SOLVANTS

Il existe une pollution par solvants dont l'origine est double : d'une part les rejets en marche normale de l'usine et d'autre part une pollution historique diffuse des sous-sols.

Ces deux pollutions sont mesurées en particulier au « goulet » qui est le point de confluence des eaux de surface (rejet canalisé) et des eaux souterraines.

L'objectif de résultat est fixé à 20 kg/jour pour traiter à la fois le rejet canalisé et la pollution historique.

Des barrières hydrauliques sont installées : ce sont des puits de pompage qui prélèvent l'eau de la nappe pour la traiter avant rejet.

L'administration a demandé à Arkéma d'investiguer sur la rive gauche de la Durance ; les premiers résultats seront connus en mai.

Aujourd'hui, il est pompé environ 110 tonnes par an de solvants. M. Nesty indique que les quantités de polluants pompées sont en diminution tous les ans, du fait de la réduction d'activité mais aussi des progrès constants entrepris pour lutter contre la pollution.

Des essais de traitement complémentaires ont été effectués par ensemencement de la nappe par des bactéries.

En parallèle au suivi de la qualité de l'eau, des stations d'analyse des végétaux, des sédiments et des poissons sont établies dans le lit de la Durance.

M. Laborde propose de détailler le problème de la pollution lors d'une prochaine réunion du CLIC.

Il a été constaté en 2009 une augmentation des concentrations de mercure rejeté malgré les arrêts des électrolyses mercure en 2007-2008, mais la tendance générale est à la baisse. Les PCB augmentent aussi, leur origine est méconnue.

Des analyses en « rejet Durance » ont été mises en place une fois par mois, les seuils de détection ont été abaissés pour mieux appréhender le phénomène.

M. Lauch note que ces analyses ont conduit l'État à mettre en place une meilleure surveillance de la Durance ; un arrêté de restriction de consommation de poissons a été pris jusqu'à Cadarache.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été divisées par deux en quatre ans grâce à la mise en place d'une chaudière au gaz naturel liquéfié (GNL) et du fait de la réduction d'activité.

DÉCHETS

Les quantités sont en augmentation à cause d'un impact notable du démantèlement des installations (en cours d'être terminés).

L'incinération de déchets chlorés et de PCB a augmenté depuis plusieurs années, ce qui permet au site de produire du HCl gaz de haute pureté et du HCl en solution.

BRUIT

Des cartographies sont établies en interne et en externe ; l'objectif est de réduire la nuisance à la source d'améliorer l'acceptabilité de l'activité.

ÉNERGIE

Le site est aujourd'hui importateur d'électricité.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - PPRT

Un diaporama, présenté par M. Laborde (DRÉAL) est joint en annexe.

Il ne faut pas confondre PPI et PPRT ; M. LAUCH donne la définition suivante : « un PPRT prévient et un PPI guérit ».

Mme Queyrel estime que l'incidence du PPRT sur la vie quotidienne des Jarlandins peut être importante sur les plans financiers, assuranciers, des servitudes.

Elle rappelle l'existence de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) conséquence de l'autorisation ICPE relative au projet SILPRO.

Ce projet n'a pas été réalisé et la société bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter et des autorisations de construire a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Dans quelle mesure cette servitude SILPRO, toujours opposables aux tiers au document d'urbanisme de la Commune, peuvent-elles être modifiées voire supprimées ? De par quelle initiative ? Quelles sont les incidences de cette SUP sur le PPRT ARKEMA (effets « dominos »). Peut-on ne pas tenir compte des servitudes de Silpro ?

M. Lauch rappelle qu'il s'agit du PPRT ARKEMA et qu'il ne concerne pas SILPRO

M. Laborde dit que le PPRT va revoir ces zones, mais tant qu'il n'est pas approuvé, on, ne pourra rien toucher de l'existant DANS LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE. Hors de ce périmètre, on devrait pouvoir lever les contraintes.

Un film réalisé par l'Inéris est présenté.

La démarche MMR n'étant pas encore totalement finalisée, il est possible d'établir seulement les scénarios enveloppe, mais pas la carte des aléas, sur laquelle toute étude complémentaire doit s'appuyer. En conséquence, seul le périmètre d'étude approché peut être présenté par la DRéal (M. Wattiau), la carte définitive de ce périmètre devrait être disponible fin mars et la carte des aléas après l'été 2010.

Mme Queyrel demande des précisions sur la manière dont il faut traiter les autorisations de construire dès lors que le périmètre d'étude sera connu dans l'attente de la carte d'aléas. La Commune devra-t-elle recourir à l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme ? Un lien étroit lui semble utile à instaurer entre les services de l'Etat (DREAL et service instructeur DDT) et de la Commune.

M. Laborde répond que dès que le périmètre d'étude du PPRT sera défini, il pourra être considéré que tout ce qui est à l'extérieur ne sera pas concerné par des mesures constructives. Par contre, la carte des aléas n'étant pas encore disponible, il sera impossible de travailler sur la vulnérabilité des enjeux situés dans le périmètre.

M. Martellini demande que les délais d'approbation du PPRT soient tenus afin d'avoir au plus vite de la visibilité sur la redynamisation du territoire

M. Fiaert, maire de l'Escalé, pose une question sur l'articulation entre PCS et PPI.

M. Lauch répond que le PCS est un plan de secours qui est lié à l'existence du PPI d'Arkéma. Dès l'automne, il sera proposé de nouveaux PPI qui permettront la mise en révision du PPI existant. Les distances d'effet seront revues à ce moment là.

Une question est posée sur l'incidence de la réouverture de la voie ferrée Château-Arnoux Saint-Auban /Digne

La voie n'est pas comptabilisée dans le PPRT, il faudra prendre en compte toutes les incidences au moment de l'étude de la vulnérabilité. Cette ligne augmente la gravité (M. Laborde).

M. Lauch déclare qu'il y a une volonté de réouverture de cette ligne mais que les calendriers sont disjoints. Le coût de la réouverture sera discuté en temps utiles.

M. Araud demande si une éventuelle ré-industrialisation de la plate-forme ex-Silpro par une usine classée Seveso aurait des incidences (avec un PPRT) sur Arkéma ?

M. Wattiau répond que tout nouvel établissement devra être compatible avec son environnement, sans entraîner de contraintes sur l'existant.

PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIÉS (POA)

Une étude exhaustive doit être réalisée pour compléter la démarche d'étude des aléas et ainsi permettre aux personnes et organismes associés (POA) de définir, en concertation, les décisions à prendre.

En plus des organismes présents « de droit » (mairie, exploitant, conseil général et conseil régional, SNCF, etc.), il est convenu d'associer aux réunions les représentants :

- ✓ des salariés du site : M. Philippe BERTRAND titulaire et M. MANZONI suppléant ;
- ✓ des riverains : les noms seront définis prochainement.

Le PPRT sera prescrit le plus tôt possible et certainement avant l'été ; l'arrêté préfectoral précisera la liste exhaustive des membres de la réunion d'association.

ÉTUDE SIRÈNES

En juin 2009, une étude sur l'audibilité des sirènes PPI et défense passive a été menée par le CYPRES.

Il en ressort que les signaux d'alerte sont faiblement audibles et peu connus par la population.

En plus des organismes présents « de droit » (mairie, exploitant, conseil général et conseil régional, SNCF, etc.), il est convenu d'associer aux réunions les représentants :

- ✓ des salariés du site : M. Philippe BERTRAND titulaire et M. MANZONI suppléant ;
- ✓ des riverains : les noms seront définis prochainement.

Le PPRT sera prescrit le plus tôt possible et certainement avant l'été ; l'arrêté préfectoral précisera la liste exhaustive des membres de la réunion d'association.

ÉTUDE SIRÈNES

En juin 2009, une étude sur l'audibilité des sirènes PPI et défense passive a été menée par le CYPRES. Il en ressort que les signaux d'alerte sont faiblement audibles et peu connus par la population. Les résultats exhaustifs de cette étude seront disponibles sur le site Internet du CLIC.

M. Lauch annonce que le Ministère de l'Intérieur met en place un nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) qui devrait être plus efficace, il permettra en particulier d'envoyer des messages courts sur les téléphones portables.

La réunion est close à 17h45.

Les co-présidents du CLIC

Patrick MARTINELLI
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



François-Xavier LAUCH
Secrétaire Général de la Préfecture des
Alpes-de-Haute-Provence





LES COMITES
LOCAUX
D'INFORMATION
ET DE
CONCERTATION
(CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre
LABORDE

Les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

Rôle et missions



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



LES COMITES
LOCAUX
D'INFORMATION
ET DE
CONCERTATION
(CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre
LABORDE

L'INFORMATION ET LA CONCERTATION

L'un des 4 piliers de la maîtrise des risques

- 1 - **Maîtrise des risques à la source**
> au cœur de l'exploitation
 l'exploitant doit **démontrer sa maîtrise** du risque
 via une étude de dangers et un système de gestion
 de la sécurité (SGS)
- 2 - **Maîtrise de l'urbanisation**
> sur le territoire
 limiter le nombre de personnes exposées en cas
 d'occurrence d'un phénomène dangereux
- 3 - **Maîtrise des secours**
> sur le territoire
 les pouvoirs publics et l'exploitant conçoivent
les plans de secours




4

**Information
et concertation**
 visite de site,
 enquêtes et
 réunions publiques,
 CLIC*,
 organisation
 d'exercices
 de plans de secours

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

* CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation



**LES COMITES
LOCAUX
D'INFORMATION
ET DE
CONCERTATION
(CLIC)**

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre
LABORDE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

LOI DU 30 JUILLET 2003 SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Titre I . Risques technologiques

Chapitre I Information du public (dont CLIC)

Chapitre II Maîtrise de l'urbanisation (PPRT)

**Chapitre III Mesures relatives à la sécurité du
personnel**

Chapitre IV Indemnisation des victimes

Chapitre V Dispositions diverses

Titre II . Risques naturels

Chapitre I Information


Chapitre II Utilisation du sol et aménagements

Chapitre III Travaux

Chapitre IV Dispositions financières

Chapitre V Dispositions relatives à l'ONF

Titre III . Dispositions diverses




**LES COMITES
LOCAUX
D'INFORMATION
ET DE
CONCERTATION
(CLIC)**

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre
LABORDE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

TITRE 1 : INFORMATION DU PUBLIC

- Création de Comité Locaux d'Information et de Concertation autour des établissements SEVESO AS (art 2)
- Organisation d'une réunion publique lors de l'enquête publique (à la demande du Maire) (art 1)
- Information sur le risque par les propriétaires lors des cessions ou locations de biens immobiliers inclus dans une zone couverte par un PPRT
- Information des populations par le Maire (avec l'aide de l'Etat) tous les 2 ans sur les plans de prévention des risques (art 40) (DICRIM)
- Création de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (art 44)




LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

RÔLE DU CLIC (CE. D125-31)

- **Le CLIC a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information, sur les actions mises en œuvre en vue de prévenir les risques d'accident majeur**
 - Il est associé à l'élaboration du PPRT (débat et approbation)
 - Il est destinataire d'un bilan annuel des exploitants
 - Il est informé le plus en amont possible des projets de modification ou d'extension
 - Il est destinataire des rapports de tierce-expertise des dossiers d'autorisations
 - Il est destinataire des plans d'urgence et est informé des exercices
 - Il peut émettre des observations sur les documents réalisés pour l'information du public
 - Il peut demander des informations sur les accidents perceptibles à l'extérieur



LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

COMPOSITION DU CLIC

Collège Riverains :
Des représentants du monde associatif local
Des riverains
Des personnalités qualifiées


Collège salariés :
Des représentants des salariés désignés par le CHSCT

Collège Exploitants :
Des représentants de la direction des établissements
• Le cas échéant, un représentant des autorités gestionnaires des infrastructures de transport

Collège Administration :
Le préfet ou son représentant
• SDIS
• DREAL
• DDEA
• DDTEFP

Collège Collectivités territoriales :
Des représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales

CLIC
30 membres
Maximum




LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT (D125-32/33)

- Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable
- Le comité est présidé par un des membres, nommé par le préfet sur proposition du comité, ou à défaut, par le préfet ou l'un de ses représentants. Sa voix est prépondérante pour les avis et décisions.
- Les entreprises sous-traitantes ou extérieures intervenant régulièrement sur le site font partie du collège « salariés ».
- Chaque membre peut mandater un des membres du comité pour le remplacer (2 mandats au plus par membre)

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT (D125-32/33)

- Financement des frais de fonctionnement par le MEEDDAT
- Le CLIC peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, par délibération
- Le CLIC doit mettre régulièrement à disposition du public un bilan de ses actions et les thèmes des prochains débats
- Le CLIC doit se réunir au moins une fois par an
 - sur convocation du président ou à la demande de la majorité des membres
 - convocations et documents transmis 14 jours avant
 - possibilité d'inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

LE BILAN ANNUEL DES EXPLOITANTS (D125-34)

- L'exploitant doit adresser au moins une fois par an un bilan comprenant :
 - les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
 - le bilan du système de gestion de la sécurité
 - les compte-rendus des incidents et accidents
 - le programme pluri-annuel d'objectifs de réduction des risques
 - la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet
- Le comité fixe la date et la forme de transmission de ce bilan



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



LES COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre LABORDE

ELABORATION DU PPRT

- Le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT
 - Tout PPRT commence par une présentation de la démarche au CLIC
 - Le CLIC sera invité à toutes les réunions PPRT
 - Le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT (qui peut faire apparaître la diversité des opinions),
- Le PPRT est constitué de règlements pris par le Préfet, sous sa responsabilité.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

LES COMITES
LOCAUX
D'INFORMATION
ET DE
CONCERTATION
(CLIC)

-
23 mars 2010
-
Jean-Pierre
LABORDE


 Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable
et de l'aménagement
du territoire

LE SITE INTERNET : WWW.CLIC-PACA.FR



The screenshot shows the homepage of the CLIC website. At the top, there is a navigation bar with the DRIRE logo and a search box. Below this is a banner with the text 'CLIC Site des comités locaux d'information et de concertation PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR'. The main content area features a 'Tous les CLIC' dropdown menu, a 'PRÉSENTATION' section with links to 'UN CLIC, C'EST QUOI', 'RÉGLEMENTATION', 'CRÉATION', 'COMPOSITION', 'MISSIONS', 'LES ACTEURS DU CLIC', and 'FONCTIONNEMENT'. There is also an 'ACTUALITÉ' section with a sub-section 'LA VIE DES CLIC' containing a list of recent events: '22 novembre 2007 - 22 novembre 2007 Berre-l'Étang Réunion plénière 2007 du CLIC', '12 juillet 2007 - 13 juillet 2007 Partigues / Châteauneuf-les-Partigues Réunion du CLIC', and '3 juillet 2007 - 3 juillet 2007 Partigues / Châteauneuf-les-Partigues'. A sidebar on the left contains links for 'ACTUALITÉS', 'LEXIQUE', and 'QUESTIONS/RÉPONSES'.



LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

De la prescription à l'approbation



Ministre
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Le PPRT : un nouvel outil de maîtrise de l'urbanisation

- **Contexte** : la maîtrise de l'urbanisation dans la démarche de maîtrise des risques
- **Généralités** : les PPRT en France et en région PACA
- **La réglementation**




Ministre
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Prévention des risques technologiques


Les 4 fondements

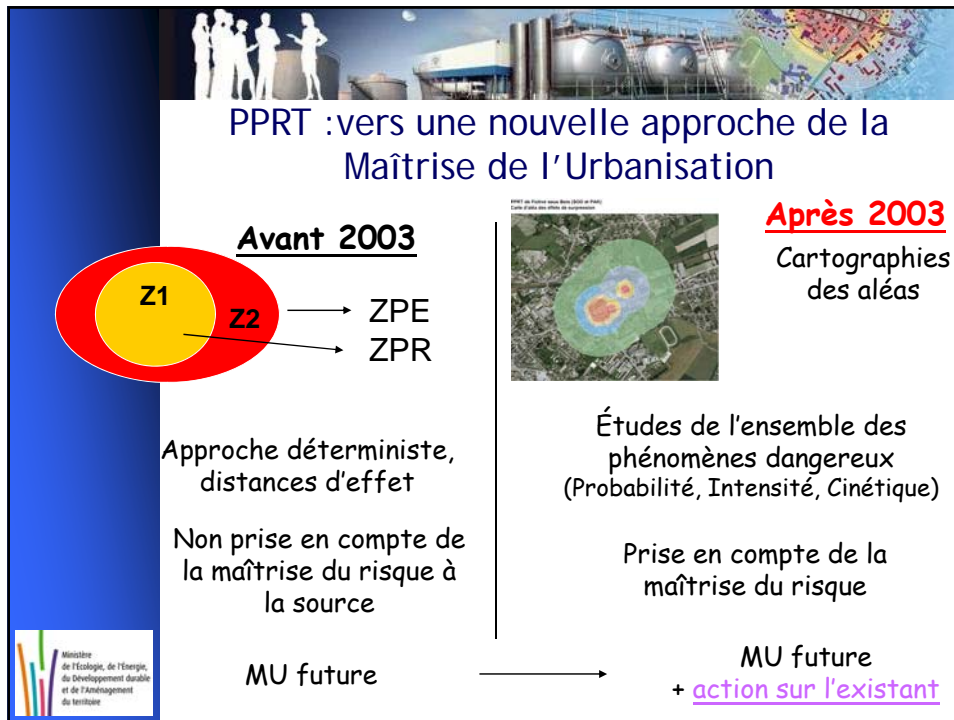
- La maîtrise des risques à la source
- L'information du public
- La maîtrise de l'urbanisation
- Les plans de secours

Les PPRT en France et en Provence Alpes Côte d'Azur

- Environ 630 établissements AS (Seveso haut) soit 420 PPRT prévus
- 286 PPRT prescrits en France, 32 approuvés (février 2010)
- 30 PPRT en PACA (55 AS), 14 prescrits, 1 approuvé (Bollène dans le Vaucluse)
 - 3 PPRT dans le Vaucluse (5 AS), 4 dans le Var, 1 dans les Alpes Maritimes, **3 dans les Alpes de Haute Provence**, 19 dans les Bouches du Rhône






Principaux textes :

Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Code de l'expropriation (1/2)


- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques
- Décret n°2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation
- Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Principaux textes :
**Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme,
Code de la Construction, Code de
l'expropriation (2/2)**

- **Circulaire du 27 juillet 2005** relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels. Elle précise le rôle des DDE et DRIRE dans l'élaboration des PPRT.
- **Circulaire PPRT du 3 octobre 2005** définit, quant à elle, le périmètre d'étude et explicite la démarche de caractérisation de l'aléa technologique.
- **Circulaire du 3 mai 2007** relative au financement des conventions tripartites du PPRT



Ministre
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

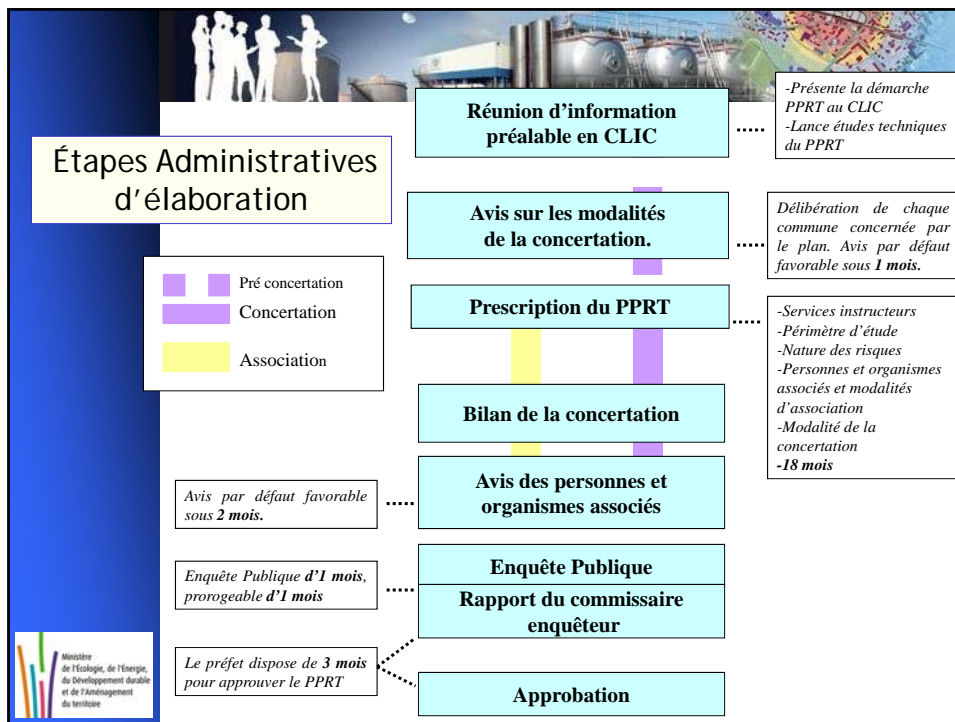


**Les étapes de l'élaboration
du PPRT**

- La procédure d'élaboration
- La détermination de l'aléa
- L'analyse des enjeux
- La stratégie
- Le règlement



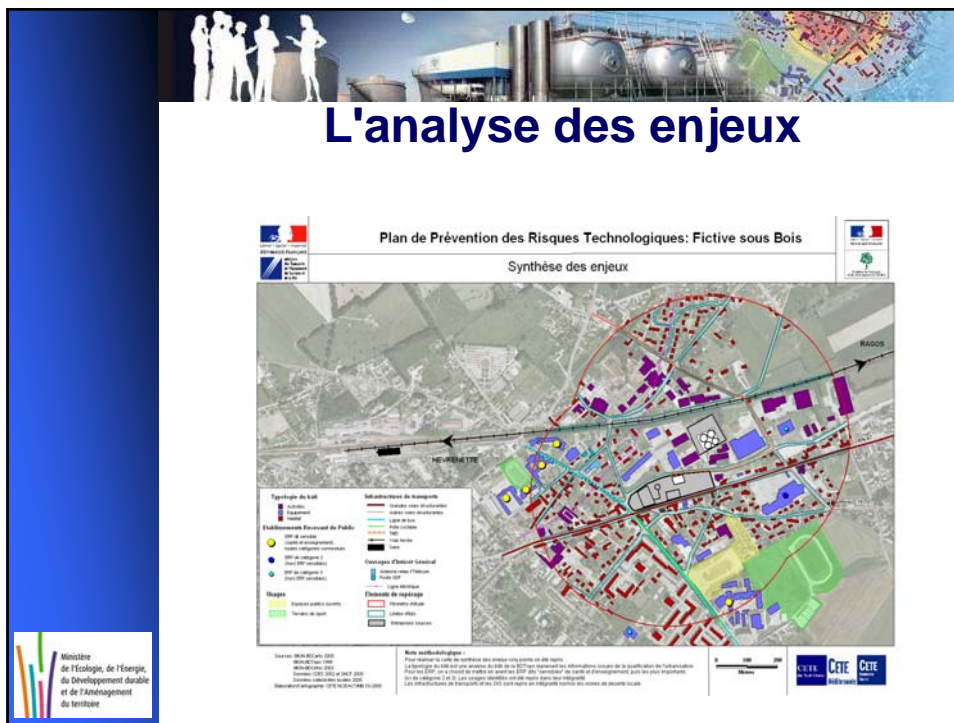
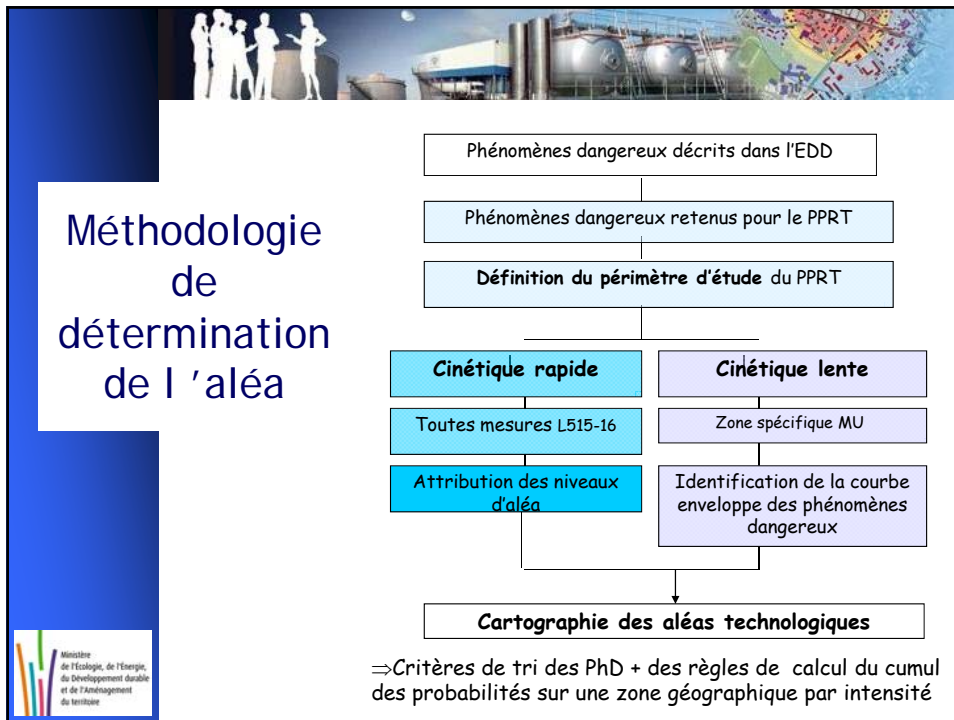
Ministre
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

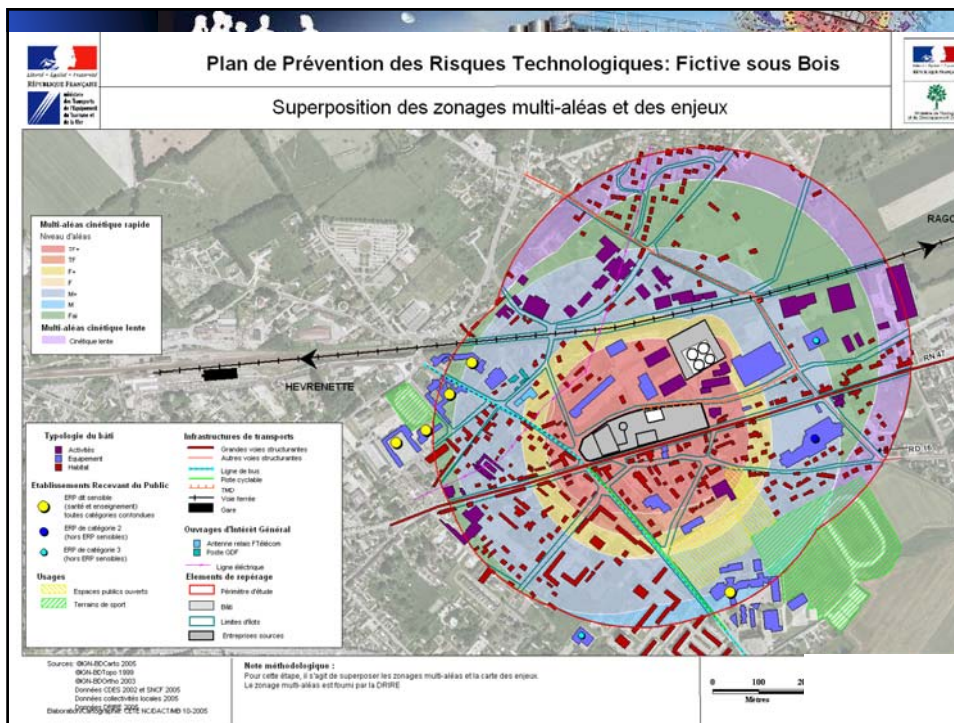
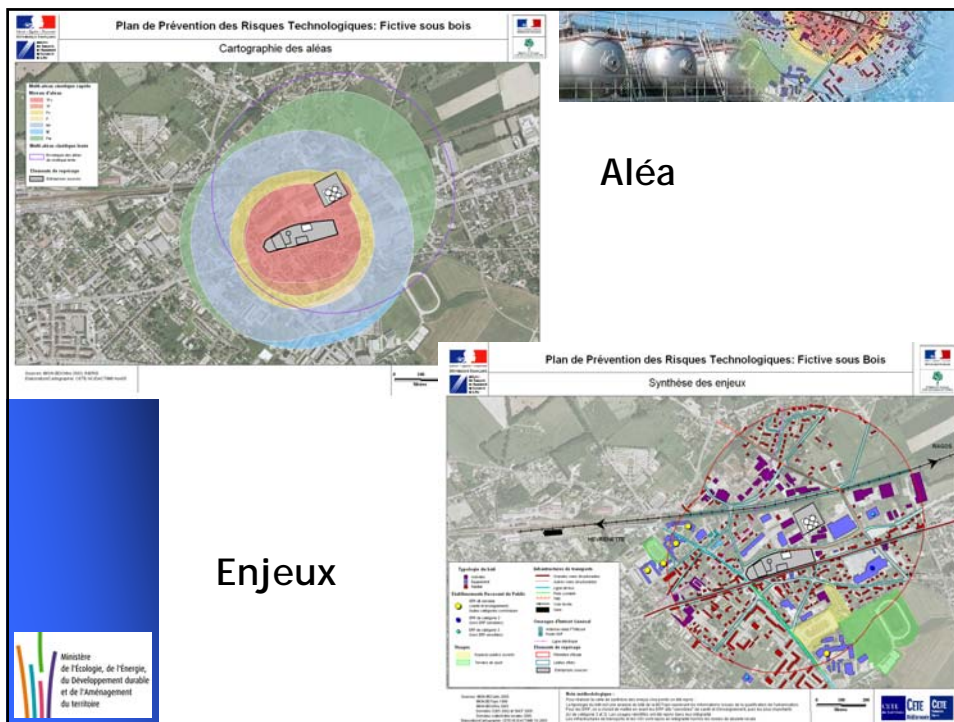


L'aléa est défini comme étant la probabilité qu'un phénomène dangereux produise, en un point donné du territoire, des effets d'une intensité physique définie

Plan de Prévention des Risques Technologiques: Fictive sous Bois
 Cartographie des aléas

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire





Plan de zonage Brut

Détermination des zones d'Investigations Complémentaires

Détermination du zonage brut

Urbanisation future

Interdit
Autorisé

	Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fal
MU future	Effet toxique et thermique	Principe d'interdiction stricte (1). Extensions liées à l'activité à risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions précisées au 4.2.2.3.		Principe d'interdiction (2) avec quelques aménagements. Construction d'infrastructures de transport autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone. Extensions liées à l'activité à risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions précisées au 4.2.2.2.		Constructions possibles sous réserve : - de ne pas augmenter la population exposée (>> construction d'habitats collectifs et d'ERP à proscrire) - et de respecter le règlement avec possibilité de graduer les contraintes en fonction de la zone d'aléas. Remplissage des « dents creues » autorisé		Sans objet
	Effet suppression	Principe d'interdiction stricte (1). Extensions liées à l'activité à risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions précisées au 4.2.2.3.		Principe d'interdiction (2) avec quelques aménagements. Construction d'infrastructures de transport autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone. Extensions liées à l'activité à risque autorisées uniquement sous réserve de mettre en œuvre les prescriptions précisées au 4.2.2.2.		Constructions possibles sous réserve : - de ne pas augmenter la population exposée (>> construction d'habitats collectifs et d'ERP à proscrire) - et de respecter le règlement avec possibilité de graduer les contraintes en fonction de la zone d'aléas. Remplissage des « dents creues » autorisé		Constructions possibles (3)

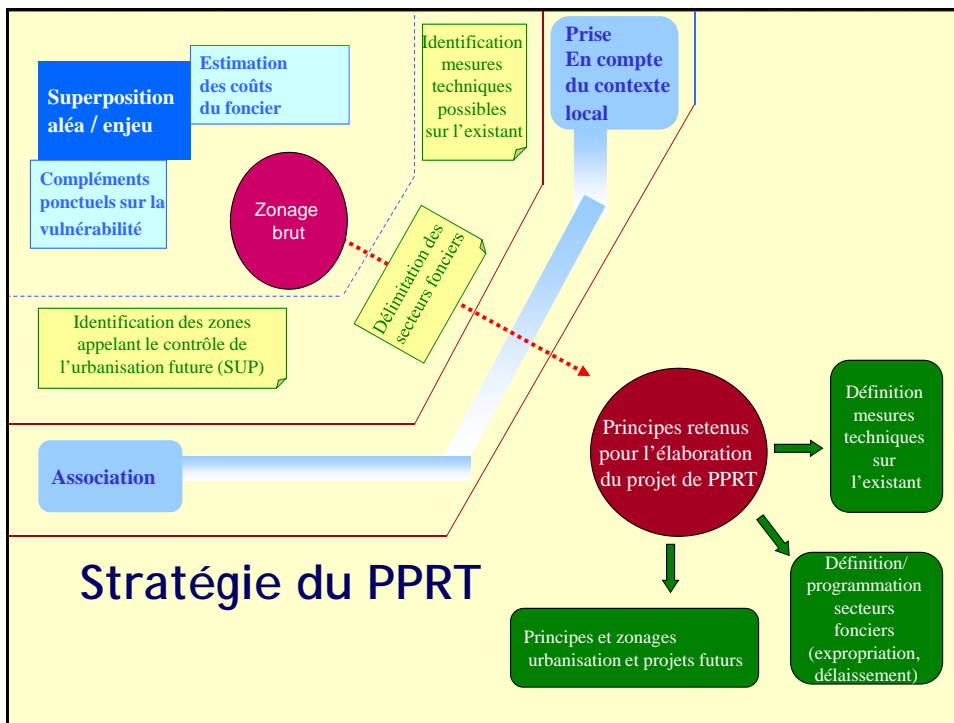
Tableau extrait du guide PPR T

Détermination du zonage brut

Principe d'autorisation sous conditions dans les zones les moins exposées

	Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai	
Mesures physiques sur le bâti futur	Effet toxique	Aucune construction neuve n'est autorisée			Prescriptions obligatoires pour les activités industrielles autorisées (cellule de confinement)		Prescriptions obligatoires (confinement). Recommandations de comportement		
	Effet thermique				Prescriptions obligatoires pour les activités industrielles autorisées : - Identification d'une zone de mise à l'abri (1) dans chaque bâtiment. - Utilisation de matériaux de protection contre l'effet thermique (2). - Constructions en bardage interdites.		Prescriptions obligatoires : - Identification d'une zone de mise à l'abri (1) dans chaque construction autorisée. - Utilisation de matériaux de protection contre l'effet thermique (2). - Constructions en bardage interdites.		Sans objet
	Effet surpression				Prescriptions obligatoires pour les activités industrielles autorisées : renforcement des vitrages (3).		Prescriptions obligatoires : renforcement des vitrages (3) pour toutes les constructions autorisées. Recommandations de comportement		Prescriptions obligatoires : limitation des surfaces vitrées, verrières.

Tableau extrait du guide PPRT





La rédaction d'un règlement

Écrire un règlement pour toutes les zones identifiées dans le plan de zonage

PROPOSITION DE ZONAGE



Le règlement :

- des zones d'interdiction et
- des zones d'autorisation sous condition

Nouvelles constructions Zones R.r.B.b

- **Activités économiques**
 - Interdiction de toute nouvelle construction, ou reconstruction au sein du périmètre du plan [sans le zonage](#)
 - Exécution de règles permettant la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation des constructions sous certaines conditions (surface, équipements constructives, ... sauf zones R)
- **Infrastructures et équipements d'intérêt général**
 - Autorisation si nécessité technique, opérationnelle, vulnérabilité restreinte et non augmentation du risque




L'approbation du PPRT et les conventions qui en découlent

- L'arrêté doit être publié, affiché et il convient de prévoir une mise à disposition du document en mairie et en préfecture
- 3 conventions découlent de la signature de l'AP





Réunion CLIC Mardi 23 Mars 2010

Trois pôles d'activités

> Produits Vinyliques

Chlore / Soude
PVC
Compounds vinyliques
Tubes et profilés (Alphacan)

> Chimie Industrielle

Acryliques
Émulsions
Polymères acryliques de spécialité (Coatex)
PMMA (Altuglas International)
Thiochimie
Fluorés
Oxygénés

> Produits de Performance

Polymères techniques
Spécialités chimiques (CECA)
Additifs fonctionnels

Produits Vinyliques

- > 1 G€ de CA en 2009
- > Une filière bien intégrée du chlore jusqu'à la transformation du PVC
- > Arkema N°3 européen



--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Chimie Industrielle

- > 2,20 G€ de CA en 2009
- > Des positions de premier plan dans chaque filière de production
- > Des plate-formes industrielles mondiales à fort potentiel
- > Croissance au travers de projets ciblés



--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Produits de Performance

- > 1,33 G€ de CA en 2009
- > Un ensemble d'activités à forte valeur ajoutée
- > Parmi les leaders mondiaux dans la plupart des activités
- > Une croissance soutenue par l'innovation

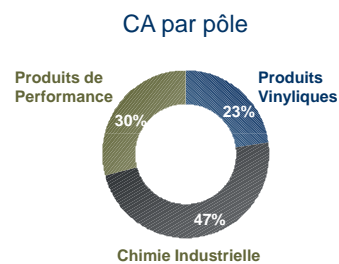


--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Arkema 2009 en bref


- > Chiffre d'affaires : 4,444 Md€
- > Ebitda : 310 M€
- > Résultat net : - 172 M€
- > Investissements : 301 M€ - ~ 7% du CA
- > R&D : ~ 2,5% du CA, 6 centres de R&D
- > 80 sites industriels
- > Effectifs : 13 800 salariés



--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Politique Arkema SAB



Politique de Management

Notre Site est historiquement bien accepté par son environnement proche. Il fournit des produits chlorés et du PVC dont certains sont fabriqués uniquement à Saint-Auban. Le dernier plan de restructuration et la crise économique de 2009 n'ont pas permis au site d'atteindre son équilibre.

Notre ambition pour 2010 - 2011 est de redresser la situation économique du site.

Notre politique est basée sur les principes fondamentaux et les exigences d'Arkema, et prend en compte les exigences réglementaires. Elle s'appuie sur la démarche d'amélioration continue du Site.

Santé, Sécurité et Environnement

Nous devons :

- ↳ Analyser et maîtriser nos risques aux postes de travail en s'appuyant sur le Management par le Contrôle des Pertes
- ↳ Restaurer nos résultats sécurité et ceux de nos partenaires par le protocole des activités de terrain (PACT)
- ↳ Poursuivre nos actions de prévention en matière de Sécurité, Santé et Hygiène Industrielle grâce aux DEIR

Nous devons également :

- ↳ Progresser dans la maîtrise de nos rejets Mercure, PCB, Solvants Chlorés et COV dans l'environnement
- ↳ Maîtriser la sûreté du Site
- ↳ Suivre l'intégrité des équipements avec notre Service Inspection reconnu
- ↳ Maintenir à jour nos études de dangers avec l'implication de tous les services concernés

Nous devons renforcer l'acceptation de notre activité par nos riverains en menant des actions de communication

Proximité Client

Nous devons pour développer la satisfaction et la confiance de nos clients :

- ↳ Accompagner la démarche Qualité de nos BU's
- ↳ Respecter nos engagements par rapport aux attentes et aux besoins de nos clients

Performance de l'Outillage Industriel

Nous devons, pour rendre nos outils de productions plus performants :

- ↳ Piloter au plus près la fiabilité par un CODIR dédié
- ↳ Adapter nos organisations suivant le plan en simplifiant nos modes de fonctionnement
- ↳ Impliquer le personnel et développer les compétences

Compétitivité


Nous devons, pour garantir la réduction de nos coûts globaux :

- ↳ Rationaliser la valeur Site
- ↳ Devenir "économiste" au quotidien en impliquant les salariés sur les coûts
- ↳ Mettre en place la nouvelle organisation et consolider les CSP


Et nous devons à travers notre système de management maîtriser et améliorer l'ensemble de nos processus

2010 sera une année de transition forte pour le site de Saint-Auban. L'implication et la contribution de l'ensemble du personnel de l'Usine seront nécessaires pour mener à bien cette ambition. Le Comité de Direction s'engage à déployer cette Politique, à en mesurer les effets et à communiquer régulièrement sur les résultats obtenus.


Guy MAGNIN
Responsable
Relations Humaines




Denis ARAUD
Directeur Adjoint



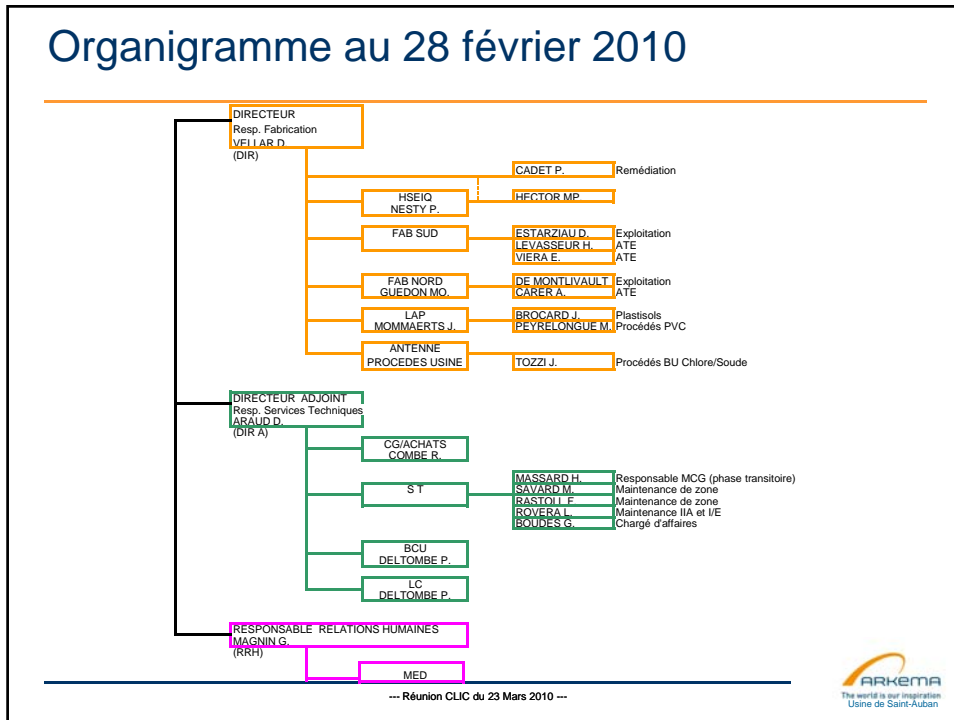
Dominique VELLAR
Directeur



Ed 6 du 14 janvier 2010



The world is our inspiration
Usine de Saint-Auban



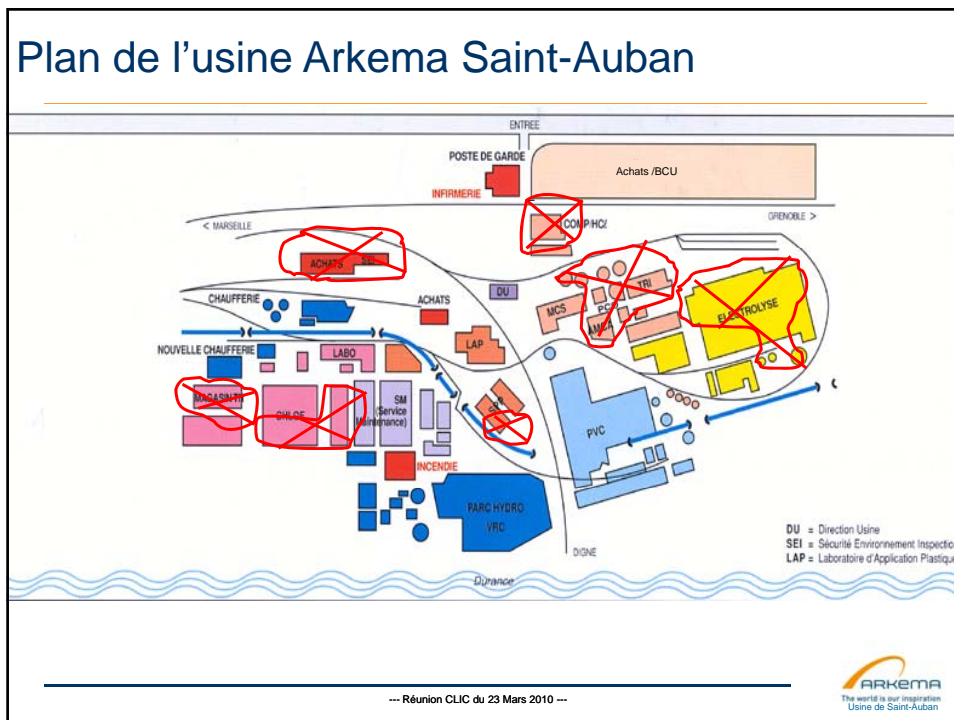
Evolution du site de Saint-Auban

Fabrications ≤2006	Ateliers Produits	Fabrications ≥2007/2010
PVC	Usages généraux UG (40kt) Copolymères COPO (32kt) → Copolymères COPO (55kt) Pâtes Micro suspension Msp (54kt) → Pâtes (70kt)	NORD
ELEC	Électrolyse Hg (180 kt) → Électrolyse Membrane (20kt)	
PCO	Acide Mono ChlorAcétique AMCA (35kt) Trichloréthylène TRI (35kt) Distillation Compression Hcl → Nouvelle Distillation Hcl (15kt)	SUD
SGU	Station Effluents (Physico-Bio-Delta) → Stations Effluents (Physico-Bio-Delta) Incinérateurs VRC 2 et 3 → Incinérateurs VRC 2 et 3 Chaufferie (3 chaudières Fuel) → Chaufferie (1 chaudière gaz) Utilités (dont Turbo Alternateur) → Utilités (dont groupe électrogène)	
CHLOE	Atelier Multi-Produits CHLOE (CVM/T4/T111) → Atelier Solvant T111 → Dépotage CVM	

--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Plan de l'usine Arkema Saint-Auban



--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Organisation de l'usine 2009/2010

Personnel de Jour :

- 28 Ingénieurs, 132 TAM, 49 OE
- 2010 : 18 Ingénieurs, 110 TAM, 42 OE

Personnel Posté :

- 59 AM, 91 OE
- 2010 : 55 AM, 62 OE

Effectif Total Usine :

- 359 personnes / 287 personnes

--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Sécurité Intervention

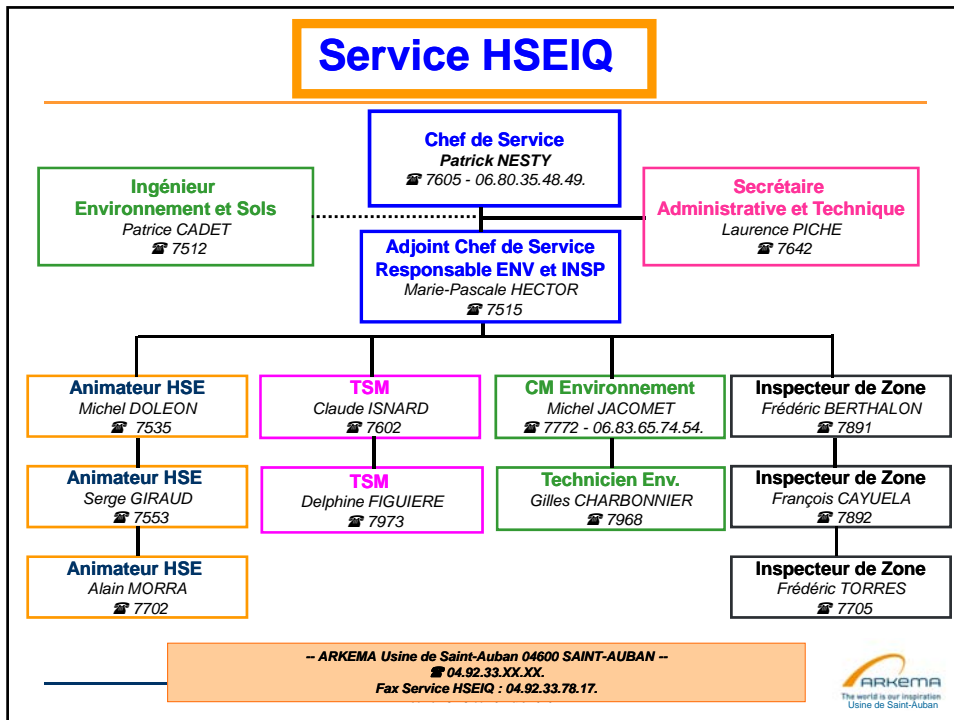


Organisation des
Secours

--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---

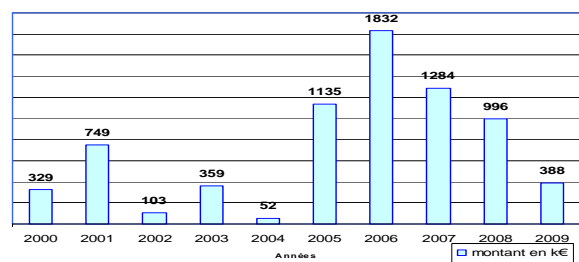


Service HSEIQ



Investissements HSE

Montant des investissements HSE



2006	Mise en conformité poste de dépotage AVM	442 K€
2006	Groupe électrogène	517 K€
2007	Groupe électrogène	292 K€
2007	Etudes réglementaires	280 K€
2007	Mise en conformité études de danger Chloé	250 K€
2008	Rejet poussières VRC2	370 K€
2009	Filtre humide	170 K€

--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---

Bilan environnement et évolution



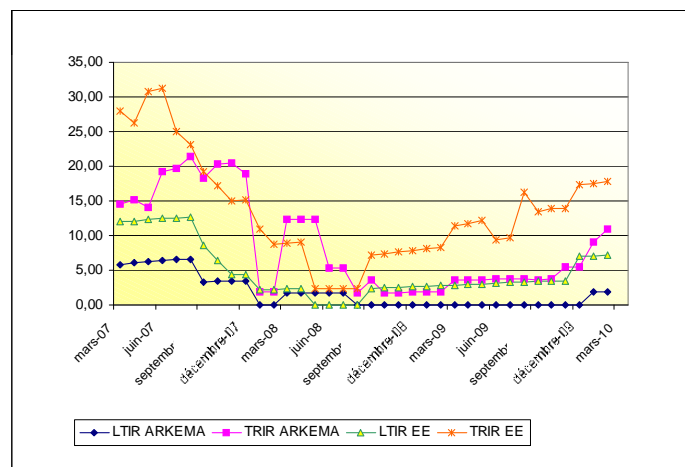
Microsoft
PowerPoint Presentati

--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---



Résultats sécurité

Évolution LTIR et TRIR (glissant) sur les trois dernières années
Personnel ARKEMA et EE



--- Réunion CLIC du 23 Mars 2010 ---

